Pinch'actuel

Journal de l'AIP **No 61**

Association des Intérêts de Pinchat novembre 2022

Ont collaboré à ce numéro : Jean-Eudes Gautrot, Patricia Dätwyler Moioli, Marielena Gautrot, Gilbert Poujoulat, Alice Noël, Stefano Moioli et Marc Imhof.

Rédacteur : Stefano Moioli

Le billet du Président

Rencontre avec les autorités politiques de Veyrier

A l'invitation des conseillers administratifs de Veyrier, notre association participera prochainement à une réunion de travail pour faire le point sur l'actualité de Pinchat. Ce sera l'occasion d'approfondir les observations transmises par le comité de l'AIP dans le cadre des consultations menées pour l'élaboration d'un nouveau Plan Directeur Communal (PDC).

Les quatre thèmes mis en avant par l'AIP sont :

• **Respect de la propriété privée :** les "zones de porosité" du tissu bâti prévues dans le PDC sont une source d'inquiétudes importantes.

• **Qualité de vie à Pinchat :** les secteurs qui sont définis par le PDC comme étant à enjeux à Pinchat route de Drize et au Chemin Vert devront faire l'objet d'une concertation avec les habitants du quartier.

• **Mobilité douce :** nous rappellerons les engagements pris par l'Etat dans le plan de mobilité des Grands Esserts notamment la création d'une piste cyclable dans la descente vers le Val d'Arve. Nous réitèrerons notre demande de construction d'un trottoir continu pour la sécurité des piétons le long de la route de Troinex.

• **Projet de décharge de matériaux inertes :** nous demanderons à l'exécutif de la commune de préciser sa position concernant cette décharge prévue entre la route Antoine Martin et le bois Marquet pour recycler les terres des chantiers du canton.

D'autres questions comme la levée des déchets encombrants, la signalisation de la zone 30 km/h ou l'application des places de parking avec macarons seront également traitées.

Nous ne manquerons pas de vous faire part du résultat de nos discussions dans notre prochain numéro du Pinch'Actuel.

Tous les membres du comité de l'AIP se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année !

Jean-Eudes Gautrot
Président de l'AIP

Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur communal de Veyrier la commune a demandé à ses habitants et à ses associations de lui soumettre leurs observations. Ces plans intègrent notamment la création de nombreux chemins publics pour pietons sur des parcelles privées ! Cela représente une atteinte majeure à la propriété privée. Ces plans peuvent être consultés sur le site de la commune.

Un certain nombre de membres de l'AIP et l'AIP elle-même se sont exprimés clairement contre une interprétation absolument excessive de ces "dessertes résidentielles ". Nous publions ici le texte, rédigé par Madame Patricia Dätwylwer Moioli, que l'AIP a envoyé à la commune.

Remarques concernant le Plan directeur communal de Veyrier (PDCom) et le plan directeur des chemins pour piétons de Veyrier (PDCP)

1. Ambiguïté et opacité des plans présentés

Le PDCom mentionne en ligne orange clair les dessertes résidentielles sans indiquer si celles-ci sont publiques ou privées. Le PDCP précise le caractère public (en bleu et vert) ou privé (en brun) des dessertes, mais sans préciser si ces dernières sont sensées être accessibles au public ou non. Or, les chemins privés ne sont par principe pas ouverts à la circulation privée, à moins que les propriétaires n'en aient décidé autrement. Ceci n'est pas le cas pour la majeure partie des chemins privés dessinés sur les deux plans.

Les PDCom et PDCP prévoient de relier certains chemins privés sans issue par des cheminements piétonniers publics à créer sur des parcelles privées, sous l'intitulé peu clair de « porosité du tissus à favoriser » dans le PDCom et « tronçons à créer » dans le PDCP. Les deux termes concernent la même réalité.

Ainsi, les deux plans laissent faussement à penser que toutes les dessertes privées existantes sont accessibles au cheminement piétonnier public, et qu'il s'agit simplement de prolonger quelques chemins sans issue par la création de tronçons sur des parcelles privées. En réalité, les deux plans prévoient un immense réseau piétonnier public sur des chemins privés existants et /ou à créer sur des parcelles privées. Ceci équivaut dans les deux cas à des formes d'expropriation, mais sans le mentionner clairement.

Force est donc de constater qu'en matière de mobilité pour les piétons, les PDCom et PDCP sont peu clairs, ambigus et irréalistes. Ils génèrent de l'insécurité juridique pour les propriétaires des parcelles concernées. Ils nécessitent par conséquent d'être clarifiés. Il faut notamment que les plans indiquent si les chemins privés existants sont déjà accessibles au public ou non, et dans ce dernier cas, s'ils ont été sélectionnés pour le cheminement piétonnier public, préciser qu'ils sont sujet à négociation de servitudes de passage.

A noter que d'autre communes, à l'instar de Meyrin et de Collonge-Bellerive, indiquent clairement dans leur PDCom les cheminements piétonniers à créer, que les chemins soient existants ou non, en indiquant cas échéant, qu'ils sont sujets à négociation de servitudes.

2. Cheminement piétonnier public sur des chemins privés existants et création de tronçons sur des parcelles privées.

Les dessertes résidentielles privées existantes sont des chemins privés dont l'accès est strictement limité aux besoins des parcelles qu'ils desservent, que ce soit des chemins en copropriété ou constitués en droit de passage. Sauf volonté contraire des propriétaires, ils ne sont pas destinés à la circulation piétonne puplique.

Imposer un passage piétonnier public sur un chemin existant constitue déjà une atteinte à la garantie de la propriété, équivalent à une forme d'expropriation. Quant à la création de tronçons sur des parcelles privées, il s'agit d'une forme encore plus grave d'expropriation.

Bien sûr, une telle mainmise publique sur des biens privés nécessite la négociation avec les propriétaires concernés de servitudes de passage, mais elles pourraient aussi être imposées par voie de procédure d'expropriation (art.14 de la loi d'application de la loi sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre) ou plus sournoisement, sous forme de condition imposée à l'occasion d'une requête en autorisation de construire, notamment lors de demandes de densification, ne laissant alors plus le choix aux propriétaires concernés. Cela peut ouvrir la voie à une forme de « chantage » des autorités.

Une atteinte aussi importante à la garantie de la propriété nécessite de la retenue de la part des autorités et doit être limitée au strict minimum commandé par un intérêt public prépondérant.

Or, il est prévu dans les PDCP et PDCom sur l'ensemble du territoire communal un véritable foisonnement de chemins piétonniers publics empiétant sur les parcelles privées, que les voies soient existantes ou à créer, sans que l'on puisse déterminer leur réelle utilité en terme de mobilité. Certains sont même confus, voire redondants ou irréalisables en raison du bâti existant ! C'est comme si Veyrier voulait instaurer dans toute la commune une immense promenade publique au dépend des propriétaires privés.

On peut admettre comme digne d'intérêt un passage facilitant l'accès aux transports publics, à une école ou à une autre infrastructure publique. Pour le secteur de Pinchat, le plateau est déjà largement desservi par les axes chemin Vert, chemin Sur-Rang, chemin Alois Pictet d'une part, et la route de Troinex, l'avenue de Crevin et le chemin de Pinchat, d'autre part, sans grands détours pour accéder aux bus et aux différentes écoles par exemple. Des alternatives en zig zag à travers les propriétés privées n'apporte aucun avantage pour les piétons, si ce n'est leur bon plaisir. Mais il ne s'agit pas là d'un intérêt public prépondérant.

La multiplication des cheminements prévus sur toutes les parcelles privées engendreront également pour la commune des coûts d'expropriation, d'infrastructure et d'entretien exorbitants par rapport à leur potentiel d'utilisation effectif.

Enfin, toute cette porosité piétonnière contrevient à la sécurité des habitants car elle facilite les voies d'accès et de fuite pour les malfaiteurs et autres cambrioleurs sévissant dans les quartiers de villa.

Pour toutes ces raisons, les cheminements piétonniers tracés dans les PDCP et PDCom doivent faire l'objet d'une analyse plus fine de leur utilité effective pour les habitants pour ne retenir au final que les tracés absolument nécessaires. Les trajets limitant au maximum les passages sur les parcelles privées doivent être privilégiés.

A notre avis, le nombre de chemins existants ou prévus entre le chemin Sur-rang et le chemin vert sont tout simplement excessifs.

Patricia Dätwyler Moioli

La grillade de l'AIP a été de retour en 2022 !

Après deux années d'interruption involontaire, la traditionnelle **grillade de quartier** organisée par l'AIP s'est déroulée en juin dernier dans le cadre de l'école de Pinchat. Le beau temps et la convivialité ont été de la partie.

On se redonne déjà rendez- vous au mois de juin prochain !

Le Comité de l'AIP

Assemblée générale de l'AIP du 31 mai 2022

Invités : Mme Sonja Molinari (CA de Carouge), Mme AlineTagliabue, MM. Christian Robert et Jean-Marie Martin (CA de Veyrier), M. Michel Deferne (Président de l'Association des Deux Chemins).

Rapport du Président

Commune de Carouge : La commune a commencé la procédure de révision de son plan directeur et a organisé plusieurs rencontres avec sa population. L'AIP se préoccupe de l'aménagement du chemin de Pinchat pour le trafic des bus à haut niveau de service (BHNS) venant des Grands Esserts. Une pétition signée par de nombreux habitants demande le maintien des chênes sur ce chemin. La question d'une piste cyclable sur la route de Veyrier direction le bureau des Autos est également à l'ordre du jour.

Commune de Veyrier : Le référendum sur le PLQ des Cirses (aux Grands Esserts) a abouti. Le comité référendaire, présidé par J.-E. Gautrot, a signé un accord avec l'Etat, la commune et les promoteurs pour définir une feuille de route. En résumé, les autorisations de construire des derniers 400 logements ne seront délivrées qu'à partir de 2031 et les associations de quartier feront partie d'un groupe chargé de suivre l'application de l'accord. La victoire du non au PLQ démontre, si nécessaire, le rôle des associations locales sur la politique communale et cantonale.
La pétition contre la décharge prévue au chemin de la Place Verte a elle aussi abouti. Elle est actuellement discutée en commission au Grand Conseil. Une pétition de l'AIV (Association Place Verte) demandant le maintien du ramassage des objets encombrants de « porte à porte » a également le soutien de l'AIP.

Elections du nouveau Comité de l'AIP

Notre secrétaire Valérie Bajot démissionne et notre trésorière Marianne Cherbulliez va déménager au chemin des Rasses et nous annonce donc une démission prochaine. Le Comité de l'AIP a le plaisir d'acceuillir et de présenter à l'Assemblée deux nouveaux membres en la personne de Mme Alice Noël et de M. Michael Wagner. L'Assemblée approuve ces nominations ainsi que celles des autres membres restants du comité sortant. M. Jean-Eudes Gautrot est réélu Président. Après l'éléction du nouveau comité, la parole est donnée aux CA des communes de Carouge et Veyrier.

Mme Molinari intervient sur les dossiers de Carouge

Le plan directeur communal date de 2009, il faut donc le réactualiser notamment sur les deux points suivants :

1) le changement climatique et 2) la protection de la zone verte de Carouge-Pinchat. Il faut notamment diminuer de 40 % l'effet du CO2. Un colloque public sur le climat notamment est prévu le 22 juin 2023. Au niveau de la densification voulue par le canton, Carouge essaiera de défendre Pinchat qui demeure son poumon de verdure.

La mobilité en général et celle du Rondeau de Carouge en particulier reste une préoccupation pour les autorités. Le chemin de Pinchat restera toujours dans les deux sens mais son entrée sur le rondeau sera élargie pour faciliter son accès aux vélos et aux bus.

MM Martin et Robert interviennent sur les dossiers de Veyrier

Nos interlocuteurs saluent le dynamisme de l'AIP (référendum, pétition, etc.). La pétition des riverains concernant le projet de décharge d'inertes à Veyrier a été déposée au Grand Conseil en mai 2022 puis renvoyée en commission et n'est donc pas prête d'être votée !

Le Conseil municipal se penche sur la réalisation d'une piste cyclable du plateau de Pinchat au Val d'Arve.

Le 16 juin 2023 sera organisée une séance publique ayant pour thème le plan directeur communal. Durant l'été, des nombreuses observations écrites sur ce sujet ont être adressées à la commune.

Suite à la densification des Crêts, Veyrier soutient la commune de Troinex pour la création d'un véritable trottoir tout le long de la route de Troinex.

En ce qui concerne la pétition de l'AIV, soutenue par des nombreux Pinchatois, concernant à la suppression «porte à porte» du ramassage des objets encombrants, la commune ne veut pas revenir en arrière pour le moment mais pense toutefois pouvoir améliorer le système après un an d'essai (durée du contrat actuel avec la voirie, heures d'ouvertures élargies, augmentation du nombre de jours d'accès, etc.).

L'assemblée se conclut par une verrée sympathique et animée.

Stefano Moioli

Grands Esserts : message de M. Jean-Eudes Gautrot, Président du Comité référendaire contre le PLQ des Cirses

Chers Veyrites,

Le vote d'une majorité de Veyrites donnant un préavis défavorable au PLQ des Cirses a été entendu !

Un accord signé par M. Dal Busco, président du Conseil d'Etat chargé du département des infrastructures, M. Hodgers, conseiller d'Etat, chargé du département du territoire, M. Martin, maire de Veyrier, les promoteurs du projet (CPEG, FIV, coopératives) et le comité référendaire permet de tracer une feuille de route reprenant les principaux thèmes défendus par les référendaires pendant la campagne.

Désormais le comité référendaire et les associations de quartiers feront partie d'un groupe opérationnel de suivi qui se réunira deux fois par ans pour vérifier la mise en application de l'accord.

La notion de phasage est inscrite dans le règlement du PLQ. Aucune autorisation de construire ne sera délivrée pour les 400 derniers logements avant le 1 er janvier 2031. Le nombre de niveaux de R+3 à R+6 figurera dans le règlement du PLQ.

Des mesures sont prises pour fluidifier la mobilité, notamment au Rondeau de Carouge et sur le chemin de Pinchat. La reprise d'une stratégie P+R pour diminuer le trafic frontalier est entérinée ainsi que la réalisation d'aménagements de mobilité douce pour piétons et cyclistes. La mise en place d'une stratégie de règlement du stationnement dans la commune (zone à macaron) respectant l'engagement de 0.9 voiture par appartement aux Grands Esserts.

Afin de faciliter l'intégration des nouveaux habitants, les opérateurs s'engagent à respecter la primauté aux Veyrites pour l'accession aux logements pendant 90 jours de la mise sur le marché des appartements à hauteur de 50% des logements réalisés. Les autorités communales s'engagent dans un monitoring financier corrélant le cout du projet avec les revenus des personnes physiques ou morales du nouveau quartier.

Cet accord s'inscrit dans la tradition démocratique suisse. Certes il n'est pas toujours aussi précis et ne va pas toujours aussi loin que nous l'aurions souhaité mais c'est un bon compromis qui permet aux associations de quartier d'être partie prenante à l'urbanisation des Grands Esserts.

Merci à tous ceux qui ont rejoint le comité référendaire pendant la campagne et nous ont soutenu par leur vote. La majorité obtenue dans les urnes a fait de nous des partenaires incontournables des autorités cantonales, des autorités communales et des promoteurs.

Jean-Eudes Gautrot

Président du Comité référendaire

Notre comité perd un des siens

*Le comité de l'AIP a eu la tristesse de perdre, cet été, **Ernest SCHULER** un de ses membres les plus anciens.*

C'est à l'âge de 8 ans qu'Ernest et arrivé à Pinchat avec sa famille, venant de Suisse allemande et toute sa vie s'est déroulée dans notre région à laquelle il était si attaché.

C'est à la fin des années `80 qu'il est entré au sein de notre comité et participait activement à l'organisation de nos diverses manifestations (grillades, Cartel de Veyrier, distributions, etc)

Ce sportif accompli conjugait encore allégrement le vélo, le ski et surtout la voile qu'il pratiquait sur le lac mais également au tour de son île d'Oléron qu'il affectionnait tant.

Ce bricoleur né avait une intelligence de mains remarquable dans tous les domaines et en faisait profiter aussi bien sa famille que ses nombreux amis

Toujours disponible lorsqu'il s'agissait d'aider les autres, Ernest avait un cœur gros comme çà ….. mais pas si solide que çà pour finir !

Notre témoignage de tristesse et d'amitié s'adresse à sa fille unique, Catherine, qu'il chérissait tant.

Gilbert Poujoulat

Les députés balayent la pétition contre la décharge à Veyrier !

Les députés genevois ont rejeté la pétition demandant de trouver une alternative au projet de décharge de matériaux d'excavation pour la construction au cœur de la commune de Veyrier. Leur vote épargne le Conseil d'Etat de se pencher sur la question de la localisation des décharges ainsi que sur une réflexion de fond sur la réduction de ces déchets.

Cette problématique est un dommage collatéral de la densification effrénée que connaît le canton.

Le site de Veyrier prévoit 5 ans d'exploitation sur un terrain agricole de 14,5 hectares avec un volume de 280'000 m3 de déblais. Il sera destiné aux matériaux des communes de toute la rive gauche. 44 trajets de camions par jour ouvrable seront nécessaires pour transporter ces déchets.

Des nuisances irréversibles pour la nature et les Veyrites

Ce vote des députés est très surprenant. Il ne tient pas compte des inquiétudes des associations WWF et Pro Natura pour la conservation de la nature. Lors des auditions auprès de la commission des pétitions du Grand Conseil, ces deux institutions ont mis en garde sur les sérieux méfaits que l'exploitation de cette décharge pourrait provoquer : la dégradation des corridors biologiques au sein de la pénétrante de verdure de Pinchat, l'impact sur le bois Marquet situé à proximité immédiate; ainsi que le bruit et la pollution liés au passage à répétition de camions. Pour limiter le transport routier de déchets ils proposent d'explorer sérieusement la possibilité d'exporter les déblais par le rail.

Les points litigieux que les pétitionnaires ont soulevés n'ont pas retenus l'attention des autorités politiques. Situé dans une zone d'habitation le lieu de la décharge est mal choisi, la distance de 100 mètres entre les maisons et la décharge n'est pas respectée. Une école-crèche et un terrain de sport se trouvent à proximité.

Les propositions de sites alternatifs faites par les pétitionnaires n'ont même pas fait l'objet d'études, notamment un terrain privé jouxtant la gravière de Bardonnex ou la gravière du Salève située en France voisine.

Rappel des faits…

En 2012, suite à la demande d'un remblayage agricole, un propriétaire privé avait mis son champ à disposition pour la création d'une décharge d'environ 150'000 m3 de terres d'excavation. Le canton se saisit de cette opportunité et Veyrier devient l'un des 5 sites prioritaires à Genève. En 2016, le Conseil municipal de Veyrier a donné un avis favorable sous réserve que le site soit éloigné d'au moins 100 mètres des habitations, (alors qu'à Collex-Bossy, la distance prévue est de 200 mètres) et que seul les déchets d'excavation liés aux développements urbanistiques prévus aux Grands Esserts et la couronne villageoise soient stockés dans la décharge.

Les riverains sans informations précises des autorités communales et cantonales ont réagi en lançant une pétition qui a récoltée plus de 1500 signatures. Leurs craintes sont fondées et légitimes : 5 ans de poussière et de pollution sonore, bruits de pelleteuses, mais surtout la circulation de poids lourds provoquant un risque élevé pour les enfants et l'engorgement des axes routiers.

En conclusion, nul ne sous estime la difficulté des autorités cantonales à trouver des sites pour recycler les déchets des projets immobiliers du Canton.

Néanmoins demander à Veyrier d'assumer seule la responsabilité du recyclage de matérieux inertes pour toutes les communes de la rive gauche est une charge excessive. Le préjudice sur la qualité de vie est juste trop lourd à porter pour les familles Veyrites.

Trouvons une autre alternative en ouvrant le dialogue !

Marielena Gautrot

Au numéro 29 du Chemin de Pinchat.....

Elle fut, la villa séculaire...

Il sera, le nouveau immeuble de 6 appartements actuellement en construction...

Marc Imhof

Une nouvelle Association vient de voir le jour à Pinchat, il s'agit de :

L'Association Pinchat – Vert

Les propriétaires de Pinchat sud se sentent très préoccupés quant à l'avenir de leur quartier suite aux modifications de zones en cours de finalisation.

Initialement sont prévus des immeubles de type ZD4a côté pair (Salève) du chemin Fillon et ZD3 pour le côté impair du même chemin Fillon (côté Carouge). Il faut savoir que la zone ZD3 prévoit des gabarits de rez + 6 à 7 étages et la zone ZD4a prévoit un rez + 3 à 4 étages.

Cette différence de densification se justifie par le fait que la zone impaire concerne de grandes parcelles peu construites par opposition à la zone paire avec de nombreuses villas existantes.

Ces derniers 18 mois, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les différentes autorités communales et cantonales concernées et, pour avoir davantage de poids dans les négociations, il a été décidé de créer une nouvelle association au 1er décembre 2021.

Son nom est donc **Association Pinchat – Vert** dont les statuts ont été adoptés à l'unanimité. Cette nouvelle association est inscrite au Registre du commerce

Lors de cette Assemblée générale constitutive, Florian Barro, architecte et copropriétaire de parcelles côté impair a résumé les différentes étapes qui ont amené l'Etat a vouloir déclasser le périmètre Carouge – Pinchat en zone de développement.

La tendance actuelle serait que la partie paire du chemin Fillon reste en zone villas (indice de densification de 0,30) et que la partie impaire resterait en zone villas mais avec un indice de densification supérieur (0,40 à 0,48). La ville de Carouge tient beaucoup à sauvegarder un tant soit peu ce poumon de verdure de la région de Pinchat – Moraines, le seul restant sur la commune; encore faut-il que le canton adhère à cette approche !

Si tout va bien, le plan directeur de Carouge devrait être prêt pour la fin 2022 ou le début 2023.

Une synergie s'est déjà développée avec l'Association des Intérêts de Pinchat et nous allons continuer dans cette voie, nos intérêts étant bien entendu communs.

Gilbert Poujoulat

Mobilité douce à Pinchat

Renforcer la mobilité douce à Pinchat

Aujourd'hui plus personne ne remet en question la nécessité de changer nos habitudes afin de préserver notre qualité de vie à moyen et long terme. La mobilité douce représente ici un enjeu majeur pour diminuer les effets néfastes du traffic routier automobile. Malheureusement, nombreux sont ceux qui ne se sentent pas assez en sécurité sur la route pour échanger leur voiture contre un vélo.

Je me déplace en vélo quotidiennement, souvent avec mes enfants. Après avoir vécu plusieurs expériences dangereuses sur les axes principaux, que ce soit lié au manque de pistes ou même de bandes cyclables, à un trafic automobile trop dense et rapide ou à la mauvaise qualité des revêtements des bords de route, j'ai trouvé refuge, comme autant d'autres cyclistes, sur des petits chemins alternatifs. Mais celles et ceux qui utilisent la descente des Moraines ou le chemin de Batelle en vélo confirmeront que ces itinéraires à vocation piétonne ne sont pas aptes à absorber des centaines de cyclistes supplémentaires.

Agir pour des pistes cyclables sécurisées

Notre commune vit une période de grande expansion et dans les prochaines années nous accueillerons des milliers de nouveaux habitants (entre les projets des Grands Esserts, des Crêts de Troinex, des immeubles du chemin vert ou de la densification des zones villas). Face à nos craintes de la gestion des infrastructures routières, comme nous le rappellent souvent les élus, il s'agit de créer des bonnes habitudes et de minimiser le trafic automobile au profit des mobilités actives.

Mais si nous souhaitons que ces nombreux nouveaux habitants, ainsi que tous les habitants de notre quartier prennent la bonne habitude de se déplacer en vélo ou à pied, leur sécurité doit être assurée, tel que prévu par le Plan Directeur communal de Veyrier. Malheureusement, comme le confirmerons tous les cyclistes et piétons parmi nous, on en est encore bien loin à l'heure actuelle!

C'est pourquoi l'association des intérêts de Pinchat fait de la mobilité douce une de ses priorités. En collaboration étroite avec PRO VELO, l'association qui s'engage depuis plus de 40 ans pour la sécurité des cyclistes, nous restons proche des discussions politiques au sujet des projets de pistes ou bandes cyclables dans notre quartier.

Descente sur le Val d'Arve : refus du canton

Récemment, l'AIP a appris le refus de la part du Conseil d'Etat du projet de piste cyclable le long de la Route de Veyrier qui relie Pinchat au Val d'Arve. En effet, la commune de Veyrier déposait une motion en 2016 déjà, suivie de deux résolutions en 2017 et 2021 demandant des itinéraires protégés de mobilité douce notamment dans la descente vers le bureau des automobiles.

En dépit de l'engagement pris par l'Etat d'assurer une fluidité de la mobilité douce avant l'arrivée des premiers habitants des Grands Esserts, le Conseil d'Etat annonce que le projet tel qu'imaginé en 2016 ne pourra pas se faire.

Mobilité douce des Grand Essert : Pro Vélo tire la sonnette d'alarme et lance une pétition

Suite à la consultation publique, PRO VELO a fait part de ces inquiétudes concernant le carrefour de la Route de Veyrier avec la Route de Vessy et le chemin de Beaux-Champs. En effet, les plans prévoient une interruption des pistes cyclables et un passage des cyclistes entre les bus et les voitures. Est-ce vraiment encourager les nouveaux habitants des Grands Esserts de se déplacer en vélo si cela implique un slalom périlleux sur ces routes très fréquentées ? Environs 23'000 véhicules par jour sur la Route de Veyrier sont estimées à la finalisation du projet des Grands Esserts, selon le rapport cantonal officiel. L'alternative serait que les cyclistes roulent sur les trottoirs, ce qui n'est pas non plus acceptable.

Une pétition a été lancée en commun par PRO VELO et Mobilité Piétonne pour revoir cet aménagement (vous pouvez signez ici: **https://www.pro-velo-geneve.ch/petition_vessy**).

D'autres endroits aux environs mériteraient des réaménagements, tels que le carrefour de la Route de Veyrier et la Route du Stand-de-Veyrier et la Route Antoine Martin (actuellement le passage d'une piste cyclable à l'autre implique de patienter à deux reprises aux passages piétons) ainsi que l'interruption soudaine de la bande cyclables à l'approche de la descente sur le Val d'Arve.

Prise de responsabilité des politiques

Avec les nombreux projets de constructions majeures dans et aux environs de Pinchat, l'enjeu de la mobilité est au coeur de nos inquiétudes. Afin de garantir une qualité de vie dans notre quartier, nous sommes déjà nombreux à contribuer en minimisant nos déplacements en voiture et en prenant les bonnes habitudes de marcher et de faire du vélo. Agissons aujourd'hui pour exiger des élus de tenir leurs promesses afin de nous donner les moyens structurels nécessaires. Le Conseil d'Etat, dans son courrier de refus, réitère son soutien en précisant qu'il souhaite « trouver une solution pour offrir à la population de véritables alternatives au transport individuel motorisé, avec des itinéraires modes doux sécurisés, continus et confortables. » Nous nous réjouissons de collaborer avec les élus communaux et cantonaux pour en faire une réalité pour Pinchat!

Alice Noël
Secrétaire de l'AIP

naef

#AgenceGenève
Route de Florissant 57 – 1206 Genève
T. 022 839 39 37 | courtage.ge@naef.ch

Quelle est la valeur de mon bien ?

Nos conseillers sont à votre disposition pour une estimation.

Foncièrement Experts

naef.ch